

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Elus,
Mesdames et Messieurs les représentants des associations,
Mesdames, Messieurs,

Nous sommes, et je le dis avec une certaine gravité, à un moment charnière de l'histoire de nos collectivités, et donc de notre République. Ce qui s'annonce n'est pas une petite réforme. Elle peut profondément modifier notre paysage institutionnel et marquer un coup d'arrêt de la décentralisation.

I - Un constat : le Département garant de toutes les solidarités

Au cours de l'année écoulée, dans un contexte de grave crise économique et sociale, notre collectivité a plus que jamais prouvé sa réactivité pour répondre aux difficultés quotidiennes des Isariens.

Le rôle de « bouclier » qu'a su jouer notre collectivité dans ces moments difficiles pour nos concitoyens, nous le devons aux capacités d'initiatives et au dynamisme que l'on reconnaît aujourd'hui aux élus locaux.

Rappelons tout de même que nos collectivités sont à ce jour à l'origine de 73% de l'investissement public, alors qu'elles concourent, seulement, à hauteur de 11% de la dette publique.

Face à la crise, le Conseil général a pesé de manière déterminante pour protéger autant que possible les Isariens en adaptant ses interventions au contexte, en adaptant ses actions pour une plus grande efficacité.

Notre collectivité s'est affirmée comme garante de toutes les solidarités, notamment à travers :

- ses investissements tout d'abord ; citons notamment le plan départemental de soutien à l'économie locale, d'un montant de 450 millions d'euros dont 53 millions d'euros au titre de l'aide aux communes, générant un effet levier de **1 milliard d'euros** répartis sur l'ensemble du territoire départemental ;
- mais aussi les politiques départementales d'action sociale, concernant tous les publics et revêtant des formes multiples (Allocation Personnalisée d'Autonomie, Revenu de Solidarité Active, Prestation de Compensation du Handicap, aide sociale à l'enfance) dans un contexte de désengagement de l'Etat.

Faut-il rappeler que l'augmentation du nombre de personnes qui se trouvent frappées par la précarité dans notre pays, induit mécaniquement une forte croissance de nos dépenses d'aide sociale.

Le Figaro relatait d'ailleurs, dans son édition du 20 septembre, le fait que « les dépenses des départements s'envolent avec les aides sociales ». Les augmentations moyennes annoncées pour 2010 sont de l'ordre de 3,6 % sur le budget global des départements, sachant que l'aide sociale représente 60% de nos charges de fonctionnement.

A cela, il convient d'ajouter que la part prise en charge par le Département est de plus en plus importante. *Les Echos* en faisait état dans son édition du 8 octobre : l'APA, financée en 2002 à 57% par le conseil général et à 43% par l'Etat (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), est aujourd'hui financée dans un rapport 70% / 30% !

Dans l'Oise, au total, la perte des recettes provenant de la CNSA pour la PCH et l'APA va s'établir en 2009 à 1 415 981 euros.

Quand au volet financier propre au RMI et maintenant au RSA, la dette cumulée, depuis 2004, de l'Etat vis-à-vis de notre collectivité, s'élève aujourd'hui à la somme astronomique de 58 millions d'euros !

Or, les projets de réforme des collectivités territoriales et de réforme de la fiscalité locale, initiés par le gouvernement, laissent planer une menace supplémentaire sur l'équilibre de nos finances et surtout sur notre autonomie.

En augmentant nos dépenses, en diminuant nos recettes et en projetant de nous priver de notre autonomie financière, le gouvernement procède à l'étranglement des collectivités locales, et en premier lieu du Département.

Notre administration a un rôle essentiel à jouer dans ce contexte particulier et inédit. Il en va de l'avenir du service public départemental et des missions indispensables qu'il assure au quotidien.

A – une décentralisation utile et efficace

La décentralisation a stimulé la réalisation d'équipements et la mise en place de services à la population : de la petite enfance aux transports en commun, en passant par les services aux personnes âgées, l'accès aux loisirs, la préservation du cadre de vie, la sécurité des biens et des personnes, ou encore le logement, le développement économique ou la protection de l'environnement. Il me plaît ici une fois de plus de souligner la formidable réussite de la gestion des collèges par les départements.

Chez nous, comme dans beaucoup de départements, les habitants ont pleinement conscience des évolutions positives qu'a connues l'Oise ces dernières années. En toute matière, sur les principales politiques que nous conduisons, la majorité des Isariens reconnaît les progrès constatés notamment en ce qui concerne la protection et la valorisation du patrimoine, l'environnement, la culture et le sport, la petite enfance, l'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées, le transport et les routes, l'éducation et la jeunesse.

Pour autant, faut-il considérer que l'ensemble des besoins de nos habitants sont satisfaits ?

Beaucoup reste à faire notamment en matière de logement, de transport, de protection de notre patrimoine et de nos ressources naturelles.

Alors pourquoi, pour des raisons de basse politique, empêcher les collectivités d'œuvrer à l'amélioration du quotidien des populations.

B – le Conseil général, collectivité de l'innovation et du partenariat

Les lois de décentralisation, en consolidant le principe de la clause de compétence générale, ont décuplé les capacités d'innovation et d'inventivité des collectivités. Elles ont ainsi généré de nouveaux modes d'actions, le renforcement du dialogue avec les corps économiques et sociaux, les associations locales. Une autre forme de solidarité en somme.

Ici dans l'Oise, nous avons créé le Conseil de Développement Durable de l'Oise, outil de démocratie locale impliquant les forces vives de notre territoire autour d'un même objectif : favoriser le mieux vivre ensemble dans notre département.

Nous n'avons pas attendu une quelconque réforme pour nouer des partenariats efficaces et novateurs avec le Conseil régional de Picardie afin d'optimiser nos moyens d'intervention. Nous avons ainsi créé le Fonds Départemental d'Intervention en faveur du Logement, l'Etablissement Public Foncier de l'Oise, le Syndicat Mixte des Transports de l'Oise, le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Beauvais-Tillé.

Nous en avons fait de même avec les structures intercommunales, toutes tendances politiques confondues, je tiens à le souligner. Aujourd'hui, pas moins de 16 Contrats de Développement Territorial ont été conclus, mobilisant 83 millions d'euros de subventions et générant 390 millions d'euros de travaux.

Nous avons aussi su optimiser l'efficacité du couple Département-communes, avec un partenariat renforcé par l'augmentation de nos investissements au titre de l'aide aux communes, la participation à l'équipement informatique des mairies, l'incitation financière pour recruter des contrats aidés, ou encore la création de nouveaux outils d'aménagement.

Soutien auquel il convient d'ajouter le rôle d'ingénierie et de conseil auprès des communes et intercommunalités dans lequel le Département s'est investi avec la centrale d'achat public (CdAPO), la société d'aménagement de l'Oise (SAO) et l'association départementale pour les territoires de l'Oise (ADTO).

Tous ces outils, nous les avons créés, car à l'heure où les inégalités se creusent, accentuées par les effets de la crise et la marchandisation à marche forcée de notre pays, le Département reste par excellence le lieu de la péréquation, de la solidarité entre les individus, de la solidarité entre les territoires.

II - Une réalité : le Département garant de l'équité territoriale (rôle de péréquation)

Le Conseil général de l'Oise a su démontrer au cours des 5 dernières années que le rôle de notre collectivité allait bien au-delà de ses compétences obligatoires. En jouant pleinement des marges de manœuvre héritées du mouvement de décentralisation initié en 1982, nous nous sommes donnés les moyens de lutter contre les inégalités les plus criantes dans notre département :

- la fracture numérique a pu être en quasi-totalité résorbée grâce à la Délégation de Service Public haut débit (99,4% de lignes téléphoniques aujourd'hui éligibles à la campagne comme dans les villes – 100% d'ici peu grâce aux NRA ZO) ;
- les services de transport et en particulier le transport scolaire gratuit pour tous les élèves du département (900€/enfant économisés par les familles) a pu être maintenu et amélioré grâce à la Délégation de Service Public initiée à cet effet ;
- nos infrastructures routières ont connu ces 5 dernières années des améliorations manifestes pour rééquilibrer la qualité des voies de communication partout dans notre département ;
- De la même manière, le déploiement du réseau de voies de circulations douces (en rapport avec le réseau routier ou via la Trans'Oise) sur l'ensemble du territoire marquent notre engagement en faveur du développement durable de l'Oise.

Je pourrais multiplier les exemples... mais je souhaite m'arrêter quelques instants sur une action qui n'est pas toujours lisible pour la population, en tout cas sous son appellation consacrée, mais les élus locaux savent tous de quoi je veux parler : l'aide aux communes.

Car l'aide aux communes, c'est **53 millions cette année pour pourvoir aux subventions des projets initiés par les 693 communes isariennes.**

Mais l'aide aux communes, c'est aussi et surtout, la rénovation de nos églises, les travaux d'assainissement, l'implantation de stations d'épuration, la réhabilitation d'écoles primaires, la construction de salles polyvalentes ou de gymnases...
Bref, beaucoup de mieux-être pour les populations.

Voilà donc qui est clair pour ce qui concerne l'intervention du Département en faveur des communes et, in fine, en faveur des habitants ! Mais il faut avoir à l'esprit que cette aide relève aujourd'hui de la seule volonté de notre assemblée. Ce n'est donc pas, malgré cette habitude contractée par nos partenaires, une compétence obligatoire.

Or, l'exposé du cabinet Klopfer nous a démontré que cette volonté pourrait être contrariée demain par l'effet conjugué de la perte d'autonomie financière et de l'augmentation de nos dépenses obligatoires.

A - Une perte annoncée de l'autonomie financière des départements

On peut toujours parler sagement de compétences et de bonne gouvernance, mais sans des capacités financières durables et dynamiques, cela n'a plus grand sens.

Or, toutes les collectivités, notamment par la voix de leurs associations, constatent une dégradation de leurs capacités financières sous le coup de plusieurs facteurs :

- les 4 vieilles (Taxe d'Habitation – Taxe sur le Foncier Non Bâti – Taxe sur le Foncier Bâti – Taxe Professionnelle) méritaient certainement une réforme mais, au nom d'une prétendue obsolescence, on en arrive à une privation de liberté en substituant aux impôts des dotations publiques, restreintes qui plus est,
- le rationnement des concours de l'Etat à force de dégrèvements, plafonnement, stagnation de dotations,
- l'augmentation des dépenses imposées, soit par le jeu des transferts, soit sous l'effet des normes diverses et variées qui s'imposent à nous,
- les effets de la crise sur nos recettes (droits de mutation) et sur nos dépenses (solidarité).

Cette question est portée par toutes les sensibilités des associations pluralistes d'élus. Elle ne relève pas d'une quelconque polémique partisane, mais d'une préoccupation partagée par tous les élus. Car l'autonomie financière est le cœur et le moteur de notre organisation territoriale.

Je ne vous cache pas mon inquiétude à la lecture des premières propositions du ministère des finances dans le cadre de la préparation de la loi de finances 2010.

Ces inquiétudes ont été confirmées par la présentation, le 29 septembre dernier, des grandes orientations des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales dans le cadre de ce Projet de Loi de Finances :

- les dotations au sein de l'enveloppe normée ne progresseront que de 0,6% l'an prochain, soit deux fois moins que les 1,2% d'inflation prévisionnelle pour 2010,
- la dotation globale de fonctionnement devrait, elle aussi, évoluer à 0,6% soit la moitié de l'inflation retenue pour le Projet de Loi de Finances 2010.

B – la suppression de la TP

La suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par une nouvelle cotisation économique ne satisfait personne !

Alors qu'elle représente une perte de recette globale de 28 milliards d'Euros pour les collectivités (16 milliards pour les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, 9 milliards pour les départements et 3 milliards pour les régions), la nouvelle Contribution Economique Territoriale (CET) ne couvrira que 65%, soumis de surcroît à une répartition opérée par l'Etat :

- 6 milliards de cotisation locale d'activité pour les communes et leurs groupements,
- 11,5 milliards de cotisation complémentaire pour les régions et les départements.

On est loin du compte, sans parler de la dynamique d'évolution de cette recette.

Alors que les communes conserveraient TH, FB, FNB, les départements ne pourraient plus, dès 2010, fixer le taux de TH et FNB et ne conserveraient à terme que la possibilité de fixer le taux et de lever le FB, autant dire qu'ils **dépendraient de la bonne volonté de l'Etat pour 88% de leurs recettes !**

Quand on connaît le rythme de l'évolution des dotations de l'Etat pour les dernières années et les prévisions pour la suite, non seulement nous perdons toute liberté d'administration de la collectivité, mais nous serons, en plus, progressivement asphyxiés entre des recettes en baisse et des dépenses en hausse. Placé devant ce choix, je refuse de tailler dans les politiques de proximité et de partenariat.

Il y a fort à craindre que le rôle péréquateur du département sur nos territoires, entre l'urbain et le rural, s'en trouve compromis.

Un exemple : le Fonds Départemental de Péréquation de la TP

De la même façon, avec la disparition de la taxe professionnelle c'est un autre outil de la péréquation en faveur des communes défavorisées qui pourrait disparaître.

En 2009, le Conseil général a redistribué **14 674 732,02 € millions d'euros** à 517 communes de l'Oise au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle.

A ce jour, personne ne peut dire par quoi il sera remplacé et si même il le sera, sachant qu'il représente, pour certaines petites communes, jusqu'à 30% de leurs recettes de fonctionnement.

Somme-nous collectivement certains que des communes comme, par exemple, ROTHOIS (10 723 € reçus en 2009), CREVECOEUR-LE-GRAND (22 479 €), AGNETZ (37 244 €), ST CREPIN IBOUVILLERS (48 391 €), GOUVIEUX (48 528 €), LAMORLAYE (104 258 €), SENLIS (130 815 €), pour n'en citer que quelques unes, pourront demain faire aisément l'impasse sur ces rentrées financières essentielles au financement de leurs projets !

Je ne le crois pas !

A cette course effrénée à la réforme pour la réforme, je préférerais qu'on s'attèle aux vraies difficultés :

- une répartition équilibrée de la ressource fiscale incluant la fiscalité directe et indirecte ;

- la compensation intégrale aux départements du coût exact supporté chaque année pour les charges transférées par le gouvernement depuis 2004 (APA, PCH, RMI-RSA, routes, aide sociale à l'enfance), soit 245 millions d'euros dus par l'Etat au département de l'Oise à ce jour.

Et cela doit, selon moi, s'accompagner :

- d'une révision des valeurs locatives foncières servant à l'établissement de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la cotisation locale d'activité,
- d'une meilleure prise en compte, au sein des dotations déjà attribuées, de la richesse réelle de chaque collectivité

Cette recherche d'une meilleure répartition des ressources fiscales doit intégrer d'autres paramètres incontournables :

- ✓ Aux compétences nationales transférées doit correspondre une part de fiscalité nationale,
- ✓ L'autonomie fiscale doit se traduire par des ressources propres d'un minimum de 50% des recettes et la liberté du vote des taux,
- ✓ Les dotations de l'Etat doivent être pérennes, indexées et permettre la péréquation entre collectivités riches et pauvres.

Cette refonte globale du financement des collectivités est indispensable. Il n'existe, en l'état des propositions du Gouvernement, aucune perspective de moyens nouveaux pour les collectivités alors qu'il s'agit d'un enjeu central pour **maintenir la qualité du service public départemental.**

III – Le Département, garant d'un service public de qualité et de proximité

Nous sommes donc à la croisée des chemins. La question centrale qui est posée aujourd'hui est bien celle de nos marges de manœuvre dans le cadre des politiques publiques que nous menons au service des Isariens, des communes et du tissu économique et social.

A – La clause de compétence générale comme liberté d'action au service des populations

La clause de compétence générale offre aujourd'hui à nos collectivités la possibilité de faire face aux préoccupations nouvelles des populations, le moyen de répondre dans l'urgence à des situations exceptionnelles, ou d'innover. Cette liberté est celle de pouvoir adapter ses actions aux besoins des territoires, ces besoins n'étant évidemment pas les mêmes dans l'Oise qu'en Seine Saint Denis ou dans la Creuse.

Or, l'Article 18 du Titre III du projet de loi sur la réforme des collectivités territoriales stipule que dans un délai de 12 mois à compter de la promulgation de la loi, une autre loi précisera la répartition des compétences des régions et des départements, ainsi que les règles d'encadrement des cofinancements entre les collectivités territoriales, en application de 4 principes :

- chaque collectivité doit exercer de façon exclusive les compétences définies par la loi ;
- l'intérêt local peut seul justifier la capacité d'initiative de la région ou du département sur des sujets non prévues par la loi ;
- la mise en place à titre exceptionnel d'une collectivité chef de file sur une compétence qu'il faudrait partagée ;
- la limitation des financements croisés aux projets d'envergure avec la prise en charge de façon significative du financement par le maître d'ouvrage.

Ainsi, à travers le choix d'apporter, après les élections régionales, des réponses préconçues à la question essentielle des missions des collectivités, le gouvernement marque sa volonté de contrôler leur action.

C'est à terme l'abandon de la logique de projet pour aller vers une logique de guichet, de toute façon limitée par les contraintes financières !

Ainsi sans les moyens d'exercer cette clause, nous n'aurions plus la possibilité par exemple :

- d'accompagner les communes dans leurs projets grâce aux 53 millions consacrés à l'aide aux communes.
- de prendre à notre charge la gratuité du transport scolaire des élèves de l'Oise (900 euros par enfant, qui seront nécessairement répercutés soit sur les familles soit sur les communes).
- de continuer à remettre gratuitement un siège bébé auto aux parents d'un premier enfant (7000 remis depuis le début de l'opération en novembre 2007).
- de poursuivre nos actions en faveur du développement économique aux côtés de la Région.
- de maintenir l'opération Ordi60 qui a permis qu'en février et mars 2009 près de 25 000 ordinateurs, chacun doté de 60 logiciels éducatifs, soient remis aux collégiens et aux membres de la communauté éducative.
- de développer l'enseignement supérieur et la recherche dans l'Oise (Institut Lasalle, UTC).
- d'aider un total de plus de 1900 associations isariennes œuvrant dans les domaines culturel, sportif ou social notamment.

Sur ce dernier point, le président du Comité National Olympique et Sportif Français s'inquiète d'ailleurs des conséquences des restrictions imposées aux collectivités, estimant que le monde du sport souffrira de la disparition d'un milliard d'euros.

Et la liste pourrait s'allonger.

L'Etat, paradoxe des paradoxes, serait une des toutes premières victimes de cette réforme puisque notre assemblée, au-delà de toutes obligations légales, s'est engagée au côté de l'Etat, pour un montant d'autorisations de programmes, excusez du peu, de plus de 32 millions d'euros notamment pour :

- le programme interrégional d'aménagement de l'Oise (2002-2006 : 7 317 600 € / 2007-2013 : 2 745 000 €),
- la subvention pour l'entretien et la rénovation du Château de Chantilly aux côtés de la Fondation et de l'Institut de France (1 300 000 €)
- l'investissement pour l'entretien des forêts gérées par l'ONF (770 310 €)
- les Déviations de la RN31 (Beauvais : 11 300 000 €, Compiègne : 1 723 551 €)
- la Cathédrale de Beauvais (1 123 200 €)
- le centre de séjour de Montataire (400 000 €)
- le Patrimoine protégé, public et privé (100 000 €)
- la maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage (851 857 €)
- la Rénovation urbaine (Commanderie à Nogent : 2 380 000 €)
- le Théâtre Impérial de Compiègne (100 000 €)
- l'Université de Technologie de Compiègne (complexe formation recherche : 1 473 450 € / requalification des sites : 1 000 000 €).

Et il convient d'ajouter à cela la construction de gendarmerie, notamment celles de Noailles et de Breteuil, pour un montant prévu de plus de 46 millions d'euros !

Avec cette réforme toujours, le Canal Seine Nord Europe serait-il déjà enterré ? Que deviendront alors les 50 millions d'euros que notre département s'est résolu à mobiliser pour assurer un chantier pourtant de la responsabilité de l'Etat.

B – Le service public départemental en danger

C'est aussi le service public départemental, tel qu'il existe aujourd'hui, qui pourrait être totalement bouleversé, corseté, par la réforme préparée par le gouvernement.

Oui, mes chers collègues, l'existence même du service public départemental est remise en cause.

Et lorsque je parle de service public, je parle des services rendus aux populations bien sûr, mais je veux aussi parler du service public de proximité, celui qui est « apporté » sur les territoires.

Et aujourd'hui, notre pays en a grand besoin.

Perceptions, DDE, DDA... service postal. Les fermetures se multiplient !

Quel interlocuteur nos concitoyens peuvent-ils encore trouver à proximité de chez eux lorsqu'ils rencontrent une difficulté ?

Les Maisons du Conseil général, les services de la Protection Maternelle et Infantile, les Maisons de la Solidarité et des Familles, les Unités Territoriales Départementales et les Centres Routiers et bien entendu les centres de secours des sapeurs-pompiers...

Tous ces services sont aujourd'hui assurés par le Conseil général. La grande majorité des interlocuteurs des habitants sur le terrain sont des agents du Département. Tant et si bien que, à Crèvecœur-le-Grand, les services publics d'Etat menacés de disparition ont

élu domicile dans la Maison du Conseil général de l'Oise, labellisée Relais de Services Publics.

Cette proximité, aujourd'hui assurée par le Conseil général, nous la devons aussi aux effets bénéfiques des lois de décentralisation qui ont permis d'enraciner sur les territoires nos services déconcentrés.

L'ancrage républicain s'est ainsi fortifié autour du couple Département-Communes.

A ce titre, le département et la commune, forts des liens solides qui les unissent, restent et doivent rester le cœur battant de la République.

Cette République, ce sont nos collectivités qui la font vivre au quotidien.

Les élus seraient-ils devenus les ennemis du bien vivre sur nos territoires ? Seraient-ils trop nombreux ?

Le troisième volet de la réforme qui acte une nouvelle race d'élus, dénommés conseillers territoriaux, issus des deux collectivités que sont le Département et la Région, met un terme à l'efficacité historique du couple Département-Communes.

Alors, oui, mes chers collègues, je tiens à la réaffirmer ici devant vous : le projet du gouvernement conduirait assurément à la fin de la décentralisation. Les élus départementaux ne gèreraient plus que de minces dotations décidées ailleurs, et les communes seraient tout juste bonnes à tenir les registres d'état civil.

Or, alors que la crise traversée par notre société requiert plus de proximité, le projet du gouvernement éloigne l'élu du citoyen.

Avec l'état d'esprit qui semble être celui de nos gouvernants, gageons que l'élection au suffrage universel des conseillers intercommunaux pourrait bien vite signer la fin des communes les plus petites. Elle porte en elle la disparition de l'échelon communal, comme l'affichait d'ailleurs E. Balladur dans les attendus de son rapport.

Car ce projet c'est avant tout celui de la France de l'urbain, de la France parisianiste, d'une certaine conception de la France qui préfère aux services publics la généralisation du « chacun pour soi ».

Un projet conçu par un ancien premier ministre qui n'a que très rarement franchi le périphérique et ne regarde nos territoire qu'à travers sa fenêtre du 7^{ème} arrondissement de Paris.

Un dernier exemple pour vous convaincre des mauvais coups portés à la démocratie locale. L'assemblée que vous avez devant vous sera divisée par deux. A peine la moitié survivra après 2014. Or, ici, tous réunis, opposition et majorité, sachez que les frais propres aux élus et à leurs indemnités -trop généreusement servies paraît-il!- ne représentent que 0,023% du budget global de notre collectivité!

Alors expliquer qu'en diminuant le nombre d'élus territoriaux on fera des économies n'est absolument pas sérieux !

Raisonne encore à mes oreilles la justification hasardeuse du ministre de l'intérieur qui chiffrait lui-même à 70 millions d'euros l'économie réalisée pour 3000 élus de moins, alors qu'un seul homme, le chef de l'Etat, a vu son budget de fonctionnement augmenté de 80 millions d'euros en seulement deux ans. Ramené aux 250 milliards d'euros investis par l'ensemble des collectivités en France, cela représente moins de 0,03 % d'économie !

Nous voyons bien là par quel mécanisme, sur la base de présupposés erronés, la démagogie du « trop d'élus » conduit en réalité à empêcher l'action des élus et à supprimer les services rendus aux populations.

Car, oui, mes chers collègues, nous sommes comptables de nos actions. Et, ici, au sein de cette enceinte, au terme de débats riches et parfois animés, nous avons fait des choix, nous avons tranché, nous avons eu de l'audace, en plaçant toujours notre ambition au service des habitants de notre département.

Aussi, j'ouvre notre débat qui je l'espère nous conduira à formuler un certain nombre d'interpellations relatives :

- à l'esprit des lois de décentralisation gravé dans la Constitution, le droit des collectivités de s'administrer librement,
- au lien particulier entre les communes et le Département,
- au service public départemental dont ont besoin nos concitoyens.